



C/° sur bail ? ..litige bailleur

Par **lilli974**, le **16/03/2017** à **10:07**

Bonjour,rnrnJe suis en litige avec mon bailleur (je suis locataire) . Ce dernier est sous tutelle et sur mon bail est indiqué pour les coordonnées du bailleur:rnrnMr XX C/° Mr XXrnrnA l'adresse....rnrnCP VILLERNrnQue signifie le C/° sachant que le Mr YY est son frère. Je pensais qu'il s'agissait du co-bailleur...Il ne s'agit pas non plus du tuteur....rnrnMerci par avance, impossible de trouver l'info sur le net...rnrnD'autre part, est-ce que dans le cas où il y a un litige portant sur des problèmes d'électricité du fait de l'ancienneté de l'immeuble (pas de disjoncteur, pas de prise terre...) peut engager la responsabilité de l'agence?Ou est-ce que seul le propriétaire est attaquant? rn(bail signé courant février 2016)rnrnMerci

Par **Lag0**, le **16/03/2017** à **10:10**

Bonjour,rnrnC/O : Abréviation de l'expression anglaise care of, signifiant « aux bons soins de », utilisée dans le libellé d'une adresse lorsque le destinataire est distinct de la personne qui les reçoit effectivement.rnrnC'est la responsabilité du propriétaire qui est engagée, l'agence est son mandataire et ne fait qu'agir "en son nom".

Par **lilli974**, le **16/03/2017** à **10:17**

ok super un grand merci...je pense que le tuteur essayait de me dérouter...c'est bien ce qu'il me semblait ;) rnSur mes conclusions du coup comment dois-je nommer Mr YY ??rnrnCar j'ai Mr XX, Bailleur et Mr YY , son frère mais quel rôle??

Par **Lag0**, le **16/03/2017 à 10:20**

Mr XX C/O Mr YYrnA l'adresse....rnCP VILLE rn rnVotre bailleur est Mr XX. Ici, Mr YY n'intervient que comme boîte à lettre, rien de plus...

Par **lilli974**, le **16/03/2017 à 10:21**

ok merci beaucoup, je ne le cite pas donc dans mes conclusions.